

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 20 mars 2025
Date de Convocation : jeudi 13 mars 2025
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20250320-DEL202511-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2025.11

OBJET - Budget 2024 - Compte de gestion 2024

Présents : Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Mélanie VALETTE

Excusés : Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Emilie MONNET, Brigitte VISO

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le compte de gestion pour l'exercice 2024, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Le compte de gestion est un document comptable enregistrant, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2024, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par M. le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Impacts financiers

Néant